



maintien de la pension alimentaire

Par **morgane59**, le **07/09/2011** à **12:19**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis presque 10 ans, à l'époque mon ex mari ne travaillait pas j'ai eu 150 euros de pension alimentaire pour nos 2 filles, et depuis je perçois toujours cette somme malgré une enfant handicapée mais monsieur étant quelqu'un de très courageux il s'arrange toujours pour ne pas travailler. Depuis un an, il est parti vivre dans le sud de la france alors que nous habitons le nord, il n'a vu les filles que deux fois, et là je suis convoqué au tribunal de lille le 19/09/2011 car il demande à ne plus verser la pension, en évoquant le fait que pour voir les filles, cela lui occasionne des frais. En sachant que sa décision de départ dans le sud n'était pas professionnel puisqu'il ne travail toujours pas, est ce que le juge peut abonder dans son sens.

En sachant que je ne peux me faire représenter par un avocat, car financièrement je ne peux l'assumer.

Merci d'avance,
Cordialement
Laurence

Par **Domil**, le **07/09/2011** à **13:01**

Présentez les arguments

- que de toute façon, même quand il était proche, ils ne prenaient pas les enfants
- qu'il a déménagé pour convenances personnelles

Profitez-en pour faire une demande d'augmentation de pension puisqu'il ne prend pas les enfants

Par **morgane59**, le **07/09/2011** à **14:13**

Merci pour votre réponse, je compte bien me défendre dans l'interet aussi des filles j'espère juste que j'aurai le temps nécessaire pour m'exprimer devant le juge mais encore merci d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre.

cdt

Par **Domil**, le **07/09/2011** à **18:49**

Préparez vos arguments par écrit pour organiser votre pensée et répétez (pour ne pas lire la feuille devant le juge). Ne pas hésitez à remettre au juge un exposé COURT, CLAIR, CONCIS, des arguments.

Par **morgane59**, le **10/11/2011** à **14:42**

bonjour, je reviens vers vous nous avons échanger début septembre car je devais passer devant le juge car mon ex mari souhaitait ne plus régler la pension alimentaire, j'ai reçu la décision et il à été débouté. Je voulais encore vous remercier pour vos conseils et d'avoir pris le temps de me répondre.
Cordialement

Par **Louxor_91**, le **10/11/2011** à **15:55**

en fait cela n'a rien d'étonnant... La PA est justement là pour aider financièrement celui qui a la garde des enfants. Ne les prenant que très rarement (2 fois dans l'année !) il apparait plus que normal qu'il vous doive une PA !